

CONSEIL MUNICIPAL
6 FEVRIER 2017
COMPTE RENDU

O OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille dix sept, le 6 février à 20 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 30/01/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme BERTRAND, excusée avec pouvoir à M. LEMAIRE, M. FIQUET, excusé avec pouvoir à Mme DOUAY, M. GILLET, excusé avec pouvoir à M. LEGAY.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme DOUAY est élue secrétaire de séance.

Pas de remarque concernant le précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la demande d'avance de subvention sur 2017 des Animations Neuvilleises, ainsi que l'autorisation de recrutement et rémunération des animateurs du Centre de Loisirs devenu communal. Autorisation est donnée.

Demande de M. LECOCQ, représentant du collectif contre l'antenne Free Mobile, de prendre la parole en début de conseil municipal. Monsieur le Maire accepte la demande. Une trentaine de membres du collectif est présente. Le collectif informe être contre l'implantation de l'antenne et du manque d'information par la Mairie de la mise en place de l'antenne sur le terrain de Monsieur FOURNIER David, Adjoint, au plus près des logements à proximité des habitations. Intervention de plusieurs membres du collectif.

Départ de Monsieur JOVENEUX à 20h25.

Départ du collectif et début de séance à 21h15.

Monsieur FOURNIER présente les dépenses d'investissement engagées en 2016 qui restent à mandater et qui n'ont plus à être délibérés en 2017 :

Compte 2151	Réseaux de voirie	146 658.12 €
Compte 2051	Concession, droits similaires	4 608.00 €
Compte 21534	Réseaux d'électrification	106 883.94 €

I- INVESTISSEMENT ANTICIPE

Monsieur FOURNIER explique qu'en vertu de l'article 1612.1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent à savoir :

	BP 2016	Montant de l'autorisation
Ch.20	3 000 € x 25%	750 €
Ch.21	584 050 € x 25%	146 012 €
Ch.23	416 728 € x 25 %	104 182 €

Mme DUBUS demande pourquoi ouvrir ce compte.

M. FOURNIER répond que c'est pour pouvoir demander un mandatement avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour autorise Monsieur le Maire le mandatement aux comptes indiqués dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

II- INVESTISSEMENT ORDINATEURS ECOLE MARIE CURIE

Monsieur le Maire informe que les textes prévoient un ordinateur fixe par classe ainsi qu'une flotte de 22 portables pour une école de 6 classes. L'école Marie Curie demande l'achat de 5 ordinateurs portables supplémentaires, objets d'enseignement.

Monsieur DURIER évoque également la possibilité d'une correspondance numérique avec des Canadiens et l'école Marie Curie.

Trois devis sont présentés. 2 de 1497 € et 1 de 1495 €.

Mme QUEVA demande le nombre d'ordinateurs à l'école. Le nombre doit être demandé au Directeur.

M. FOURNIER avance l'obsolescence rapide des ordinateurs. Il indique que toutes les informations financières sont notées dans le grand livre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte le devis pour 5 ordinateurs PACKARD BELL, pour un montant de 1495 €.

III- CONTRAT REGAIN

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat avec l'association REGAIN a été signé suite au départ du Service Technique, de M. David DHERSIN et informe que ce contrat prend fin le 28 février 2017. Une décision est à prendre pour son renouvellement ou sa fin.

Mme JACQUART demande si on peut garder l'employé actuel en cas de renouvellement du contrat. Monsieur le Maire répond positivement.

Mme QUEVA demande le coût. M. FOURNIER avance les sommes suivantes : 80 €/jour travaillé, soit pour 2 mois : 5000 € pour un CDI et 3450 € pour un employé REGAIN.

Mme JACQUART demande la durée du renouvellement. Monsieur le Maire répond 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte le renouvellement du contrat avec l'association REGAIN.

IV- INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BASSEUX AU SEIN DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe que la commune de Basseux, qui est entrée dans la Communauté Urbaine d'Arras au 1er janvier 2017, demande son intégration dans l'entente intercommunale du Relais d'Assistants Maternelles.

Il s'agit d'une commune de 133 habitants.

Mme SIKORA dit que le relais d'assistantes maternelles permet un mode de garde dans d'autres communes, grâce au système d'itinérance du relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte l'intégration de la commune de Basseux au sein du relais des assistantes maternelles.

V- EFFACEMENT DES RESEAUX ORANGE (RUE DES BALLOTEUX)

Monsieur le Maire rappelle que même si les travaux rue des Balloteux ont été validés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2016, il faut autoriser la société ORANGE à procéder à la dissimulation des réseaux aériens de télécommunications dans cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour autorise la société ORANGE à procéder à la dissimulation des réseaux aériens de télécommunications dans la rue des Balloteux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

VI- INSCRIPTION DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE DES SITES DE MEMOIRE

Monsieur le Maire informe que le Département du Pas-de-Calais crée un nouvel itinéraire de randonnées qui traverse notre territoire. Une délibération est nécessaire pour l'autoriser sur les tronçons 23 à 33.

M. DURIER constate qu'une partie de l'itinéraire passe au niveau de l'autoroute.

M. LAGNIEZ demande s'il suit le même itinéraire que celui de l'ancienne Communauté de Communes de l'Artois. Monsieur le Maire répond que oui en partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte l'inscription de l'itinéraire de randonnée des sites de mémoire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PIDR).

VII- PARTICIPATION POUR LE VOYAGE DU COLLEGE VERLAINE

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier émanant du collège Verlaine, à Saint-Nicolas les Arras et sollicitant une subvention pour les 3 élèves scolarisés dans ce collège et résidant à Neuville-Saint-Vaast afin de les aider dans leur voyage en Italie.

Mme DUCHENNE précise que si besoin, le CCAS peut prendre en charge une partie du voyage de ces élèves.

Mme DUBUS demande si les familles savent que le CCAS peut les aider. Mme DUCHENNE répond que non mais qu'un courrier et une copie de la délibération seront envoyés aux 3 familles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix contre et 2 pour, refuse de verser une subvention au collège Verlaine pour le voyage concerné.

Les points supplémentaires dont l'autorisation d'ajout a été acceptée en début de Conseil Municipal sont abordés.

A - AVANCE DE SUBVENTION POUR LES ANIMATIONS NEUVILLOISES

Monsieur le Maire rappelle qu'une avance de 4000 € avait été versée en 2016, aux Animations Neuvilleuses pour financer leurs activités. Les 3/4 de leur budget passent dans l'organisation du carnaval, du repas des aînés et l'arbre de Noël des Ecoles.

Les Animations Neuvilleuses souhaiteraient obtenir une avance de 3000 € afin de financer les entrées et le bus réservé pour la sortie au salon de l'agriculture mars 2017 en attente du règlement des particuliers.

M. DURIER remercie les membres des Animations Neuvilleuses pour leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention accepte le versement d'une somme de 3000 € aux Animations Neuvilleuses.

B - AUTORISATION DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES ANIMATEURS POUR LE CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL

Mme SIKORA rappelle que le Centre de Loisirs est dorénavant communal. De ce fait, il faut autoriser, pour les centres de loisirs des petites vacances :

- le recrutement de 6 animateurs
- la rémunération de ces animateurs selon le barème de l'UFCV de 2016, soit :
 - 55 € par jour pour les diplômés
 - 45 € par jour pour les stagiaires
 - 25 € par jour pour les non diplômés
 - 75 € par jour pour le directeur adjoint

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Percepteur pour son aide concernant la création de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte le recrutement de 6 animateurs et la rémunération de ceux-ci selon le tarif ci-dessus détaillé.

VIII- POINTS DIVERS

M. DURIER remet aux membres du conseil municipal le programme "NEUVILLE SAINT VAAST CANADIEN 1917"

Il précise qu'un barriérage est prévu les 8 et 9 avril 2017. Une information sera distribuée aux Neuvilleois.

Plusieurs prescriptions sont prévues :

- navettes
- stationnement interdit
- nécessité pour les neuvilleois désirant participer à cette manifestation d'indiquer un handicap particulier afin de prévoir le transport
- parc à vélos prévu avant la rue du Canada
- fléchage mis en place par le service technique pour indiquer les divers commerces, y compris alimentaire et les entreprises
- nécessité de trouver des locaux pour les expositions
- achat de pin's et de fanions
- création d'une feuille d'érable géante avec 250 personnes munies d'un flambeau

Mme SIKORA dit que la section foot a demandé à pouvoir disposer d'une salle pour l'entraînement durant l'hiver. Le coût d'un entraînement en footsal serait de 1000 € pour 8 dates. La CUA va être contactée pour savoir si elle peut nous proposer une salle.

M. LAGNIEZ signale qu'il y a une fuite à l'étage sur la terrasse de l'ancien commerce, rue du Carlin et que de l'eau coule dans une pièce à l'arrière du rez de chaussée.

M. le Maire dit être au courant, des travaux avaient déjà été faits pour y remédier. Un artisan sera à nouveau contacté.

Mme MONIEZ-LEGAY demande de l'aide pour peindre les Playmobil destinés à la Soirée du 31 mars 2017 organisée par les membres du Comité du Centenaire.

Il est proposé de contacter la MARPA afin de bénéficier de la salle de réunion et de mettre à contribution les résidents et les habitants intéressés par cet atelier le samedi de 15 h à 18h.

M. LEMAIRE demande s'il est possible de positionner les radars pédagogiques dans d'autres rues.

Monsieur le Maire répond favorablement en indiquant qu'il faut juste préciser l'endroit souhaité et qu'un poteau doit impérativement être à proximité.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 27 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Jean-Pierre PUCHOIS

